

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21/10/2021**

Année scolaire : 2021 – 22

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 11/10/2021
Présidence de : M. Sylvain SOUCHON
Quorum : 12
Nombre des présents : 18
Nombre d'absents excusés : 5

Points à l'ordre du jour	Avis ou vote	page	Numéro d'acte
1 Approbation du compte-rendu du CA du 05 juillet 2021	vote	3	
2 Approbation du compte-rendu du CA du 16 septembre 2021	vote	3	
3 Approbation de l'ordre du jour	vote	3	
5 Règlement intérieur du CA	vote	3	8 NTR
6 Installation des instances		3	
7a Tarifs des dégradations	vote	4	4 NTR
7b DBM	1 vote	4	7 TR
7c Contrat annuel d'entretien du matériel de cuisine	vote	5	6 TR
7d Convention de répartition des charges mairie/département	vote	5	6 TR
7e Calendrier des astreintes, permanences et fermetures administratives	vote	5	
7f Délégation de signature	vote	5	5 TR
7g Conventions avec le Centre Socio-Culturel de St-Agrève	2 votes	5	14 et 15 NTR
8a Programme annuel d'information et d'orientation	vote	6	9 NTR
8b Orientations relatives à la conduite du dialogue avec les familles	vote	6	12 NTR
8c Calendrier prévisionnel de l'année 2021-22	Vote	6	13 NTR

8d Actions prévisionnelles de l'année 2021-22	Vote	6	10 NTR
9 Programme prévisionnel de l'Association sportive	Vote	6	
10 Questions diverses	X	6	

Ce Conseil d'Administration s'est déroulé en présentiel (16 personnes) et en visio-conférence (2 personnes) et les votes ont été effectués en ligne et à main levée.

NTR = acte non transmissible aux autorités de contrôle
TR = acte transmissible aux autorités de contrôle

PRESENCE AU CONSEIL

P | Présent
V | Le membre était présent mais à distance.
A | Absent
E | Excusé

Qualité		Titulaires			Suppléants				
			P	A	E		P	A	E
Administration	Chef d'établissement	SOUCHON Sylvain	X						
	Adjoint Gestionnaire	CLERICI Roland	X						
	CPE	GRENIER Aurélie	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	RICHIOUD Ingrid		X					
		VILLEMAGNE Michel	X						
	Commune siège	VAREILLE Nadège	X						
Personnalité qualifiée		HAOND Sébastien		X					
Total : 5 sur 7									

Personnels de l'établissement	Représentants des personnels enseignants	CHAMBRON Anne	X						
		THIERS Clémentine	X						
		TESTA Fabien			X				
		RIBEYRE J.- Christophe			X	BORTOT Katy	V		
		DELOBRE Oriane	X						
		HAENEN Christel	V						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	COMBAUROURE Nicole	X						
		MOUNIER Teddy	X						
Total : 7 sur 8									

Parents d'élèves et élèves	Représentants des parents des élèves	VAREILLE Nathalie			X				
		VIALATTE	X						

		Stéphanie DUFFAUD Delphine	X						
		REY Fanélie	X						
		CLARET Marianne	X						
		CONVERS Amandine	X						
	Représentants des élèves	JAUSSAUD Ivan	X						
		GENEST Aného		X					
									Total : 6 sur 8

COMPTE-RENDU

Point n°1 : Approbation du compte rendu du CA du 05 juillet 2021

Monsieur le Principal explique qu'il a oublié, lors du premier CA de l'année, de présenter aux administrateurs le compte-rendu du CA du 05 juillet 2021. Il demande aux membres s'ils ont des remarques : aucune n'est faite.

Le délégué des élèves explique qu'il n'a pas reçu cette pièce jointe-là. Le Principal l'excuse et lui explique qu'à l'avenir, il pourra passer au secrétariat afin qu'on lui imprime les pièces jointes qu'il ne peut consulter depuis chez lui. Il lui propose, s'il le souhaite, de s'abstenir de voter étant donné qu'il n'était pas présent lors de ce CA et qu'il n'a pas pris connaissance du compte-rendu. L'élève est d'accord.

Il est alors proposé de passer au vote.

Résultats du vote : 16 pour, 1 abstention, 0 contre

Point n°2 : Approbation du compte rendu du CA du 16 septembre 2021

Monsieur le Principal présente ce compte-rendu et sollicite les éventuelles remarques et/ou questions des administrateurs. Il n'y a pas de remarques.

Il est alors proposé de passer au vote.

Résultats du vote : 16 pour, 1 abstention, 0 contre

Point n° 3 : Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Principal explique que cet ordre du jour a été légèrement modifié par rapport à celui mentionné sur les convocations puis demande aux membres s'ils ont des commentaires. Il propose alors de passer au vote de l'ordre du jour.

Résultats du vote : 17 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n° 4 : Choix du secrétariat de séance

Le Principal explique que les membres de droit, notamment l'Adjoint-Gestionnaire, a rédigé les deux derniers comptes rendus. Clémentine THIERS, membre du collège des représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation, se porte volontaire. Elle est remerciée.

Point n° 5 : Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Principal soumet au vote des administrateurs le règlement intérieur du CA. Aucune modification sur le règlement intérieur du CA n'est proposée cette année. Comme introduit l'année dernière, la rédaction du compte rendu est partagée et alterne entre chaque collège représenté. Les questions doivent être adressées au chef d'établissement au moins 48h avant le CA. La durée du CA est fixée à 2 heures maximum. Le PV est envoyé aux membres au plus tard 7 jours après la tenue du CA.

Résultats du vote : 17 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n°6 : installation des instances

Monsieur le Principal explique que depuis cette année, le CA n'a plus l'obligation de former une commission permanente (Modification du R.421.22 du Code de l'éducation – 4^e de l'article 1 du décret n°2020-1632). Il ajoute que dans un établissement à faible effectif comme le nôtre, cette commission apparaît redondante pour ses membres. Il a sollicité les enseignants du collège, qui partagent cet avis. Les membres du CA sont d'accord. Il n'est donc pas créé de Commission permanente cette année.

Arrivée de Madame CONVERS à 18H30

Le délégué élève interroge le Principal pour savoir si la modification du règlement intérieur envisagée dans le cadre de l'interdiction d'utilisation du téléphone portable pendant le temps méridien relèvera du CA. Le Principal répond que cette modification est bien à l'étude et qu'elle associera les élèves et leurs parents dans le cadre du CVC et de groupes de travail. C'est le CA, *in fine*, qui acceptera ou non, par le vote, cette modification.

Il est procédé, instance par instance, à la répartition des élus dans les différentes instances du collège : conseil de discipline, CESC, commission éducative, CVC, commission menu.

POINT N° 7 : FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Point n° 7a : Tarif des dégradations

L'Adjoint-Gestionnaire présente le tarif des dégradations. Un élu représentant des personnels d'enseignement et d'éducation s'étonne du fait que des couvertures de carnet de correspondance puissent être dégradées alors que les élèves n'en ont pas cette année. Il est expliqué qu'elles n'ont pas été commandées cette année mais que nous envisagerons leur achat pour la rentrée prochaine.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n° 7b : Décisions Budgétaires Modificatives

Afin de couvrir toutes les factures d'électricité et de chauffage, il est proposé d'effectuer une DBM de 4000€ pour l'électricité et de 2500€ pour le chauffage, par prélèvement sur les fonds de réserve. L'augmentation des charges concernant le chauffage peut s'expliquer par le fait que nous aérions davantage cette année (protocole COVID) mais l'augmentation de la consommation d'électricité est encore à expliquer.

Il est également prévu une DBM pour prélèvement sur fonds de réserves de 2000€ pour le SRH – ce prélèvement s'explique par l'augmentation du coût des denrées liée à l'achat de produit bio et locaux, comme s'y est engagé le département dans Mon Collège s'Engage. Le Principal explique en effet que le coût par repas a augmenté d'environ 10 centimes mais que, pour l'instant, le SRH est toujours bénéficiaire. Depuis l'année dernière, nous sommes passés de 2% de produits bio à 18 %. La cible pour 2022 est de 20 %. Par ailleurs, le restaurant scolaire sert 27 % de produits de qualité (AOP, IGP, Label Rouge, ...) – la cible pour 2022 est de 30 %.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Le chef d'établissement remercie vivement le département, qui a choisi de subventionner tous les projets APECA présentés par le collège cette année, à hauteur de presque 20 000€. Tous nos projets ont été construits autour d'objectifs pédagogiques. Certains de ces projets débutant sur l'année civile 2021, l'Adjoint-gestionnaire va donc ouvrir deux nouvelles lignes de budget :

- 1 840€ pour le projet natation (6è non-nageurs)
- 1661€ pour Collège Au Cinéma

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n° 7c : Contrat annuel pour l'entretien du matériel de cuisine

Il s'agit du contrat Froid Equipement Service de remise en fonction des matériels électriques et à gaz avant la rentrée.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n° 7d : Convention de répartition des charges entre le collège et l'école élémentaire

La convention a été signée en 1998 ; elle a donc été réactualisée. La commune prend en effet à sa charge une partie des dépenses du collège car le bâtiment scolaire et le restaurant scolaire sont partagés entre les deux entités. Il s'agit des charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et des frais liés aux contrats de dératisation, de désinfection contre les nuisibles et d'analyse de prélèvements de surface. Le collège paie la totalité des frais, puis une répartition des frais inhérents à chacun est effectuée. La durée de la convention est fixée à 1 an, reconductible 3 fois.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n° 7e : Calendrier des astreintes, des permanences et des fermetures de l'établissement

Le collège est légalement soumis à des permanences d'ouverture lorsqu'il est fermé aux élèves. Ces permanences doivent être réparties entre le chef d'établissement, l'adjoint-gestionnaire, la CPE et les AED. Ces permanences s'appliquent également aux agents du département.

Le chef d'établissement ainsi que l'adjoint-gestionnaire sont également soumis à des astreintes, et sont présents au collège du lundi 7h30 au vendredi 18h, puis joignables au téléphone le weekend.

Parfois l'établissement est fermé.

Le chef d'établissement présente le planning de permanences, des astreintes et des fermetures du collège..

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n° 7f : Délégation de signature du CA au chef d'établissement

Pour éviter de convoquer des CA pour chaque dépense, aussi infime soit-elle, le CA délègue son autorité au chef d'établissement. Il est donc autorisé à passer des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence financière est annuelle et se limite au seuil fixé par l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour les marchés à procédure adaptée.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n°7g : Conventions avec le Centre Socio-Culturel

Une première convention est proposée aux votes des administrateurs pour l'intervention d'un personnel du centre socio-culturel sur un temps de jeu en salle d'étude le vendredi de 12h45 à 13h25.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Une deuxième convention est proposée aux votes des administrateurs pour l'intervention d'un

personnel du centre socio-culturel sur un temps de devoirs faits le vendredi de 13h30 à 14h25.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

POINT N° 8 : FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

Point n°8a : Programme annuel d'information et d'orientation

Le parcours avenir consiste à accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation. Son programme en 5ème reste à définir à l'échelle du collège mais une déclinaison est présentée pour les deux dernières années du cycle IV. En 4ème, une « journée de l'orientation » sera organisée le 04/03/2021 par les professeurs principaux. Les élèves auront alors l'opportunité de rencontrer tous les professionnels de l'orientation (PIJ, CIO, bus de l'orientation, Psy-EN), afin de notamment de repérer où aller pour s'informer à ce sujet. Ils seront amenés à recevoir des informations sur les différents métiers et leurs formations, à développer leur connaissance de soi et à découvrir les outils de l'orientation. Une demi-journée sera également organisée en janvier pour découvrir les métiers du numérique et de la domotique au Cheylard. Enfin, comme les années précédentes, les élèves bénéficieront d'entretiens d'orientation personnalisés (EOP) ainsi que du dispositif « Connaissez-vous ma formation ? ». Le parcours avenir est plus individualisé pour les élèves de 3ème. Comme chaque année, ils bénéficieront selon leurs besoins, seuls ou avec leurs parents, de rencontres avec la Psy-EN, d'EOP, de mini-stages et de journées portes ouvertes dans. Les informations à ce sujet se trouvent désormais dans une rubrique dédiée sur le site du collège

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n°8b : Orientations relatives à la conduite du dialogue avec les familles

Le collège doit organiser 3 rencontres par an. Pour les élèves de 6^{ème}, la première (groupée) rencontre a eu lieu le jour de la rentrée scolaire, la seconde (individuelle) à la moitié du premier trimestre, et la troisième (avec des binômes de professeurs) aura lieu à la fin du second trimestre. Pour les autres classes, la première (groupée) a eu lieu début septembre, la seconde et la troisième (avec des binômes de professeurs) auront respectivement lieu à la fin de première et du second trimestre. Les parents qui le souhaitent peuvent bien entendu prendre contact avec les professeurs pour les rencontrer individuellement hors de ces temps fléchés.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n°8c : Calendrier prévisionnel de l'année

Présentation par le chef d'établissement du planning prévisionnel sur l'année. Les élus parents demandent à ce que le planning des conseils de classe soit transmis en avance afin que les délégués puissent s'arranger avec leurs employeurs.

Résultats du vote : 18 pour, 0 abstention, 0 contre

Départ de Mme Claret à 19h19

Point n°8d : Actions prévisionnelles pour l'année 2021-22

Présentation par le chef d'établissement des multiples projets pédagogiques engagés cette année. Le chef d'établissement remercie les professeurs pour leur dynamisme. Les projets sont particulièrement nombreux au regard de la taille de l'établissement. Il est fourni aux membres du CA la liste prévisionnelle des actions et projets qui seront menés cette année.

Résultats du vote : 17 pour, 0 abstention, 0 contre

Point n°9 : Programme prévisionnel de l'Association sportive pour l'année 2021-22

En raison du contexte sanitaire, le planning prévisionnel de l'UNSS n'est pas précisément daté. Pour que les effectifs de groupes ne soient pas trop réduits, il a été décidé de constituer de mélanger les classes afin de constituer deux groupes de niveau (benjamins et minimes). Ces groupes resteront fixes pendant l'année. Ce calendrier est détaillé aux membres du CA.

Résultats du vote : 17 pour, 0 abstention, 0 contre

Départ de M. VILLEMAGNE à 19h30.

Point n°10 : Questions diverses

a) Un défibrillateur automatique (ne nécessitant pas de formation préalable à l'utilisation) sera installé dans l'entrée visiteurs du collège, à côté du CDI. Il s'agit d'une dotation du département.

b) Le département a doté l'établissement d'une subvention de 4 000€ pour l'installation de deux purificateurs d'air. Ces 2 appareils ne couvrent pas la surface du restaurant scolaire (dans lequel le port du masque n'est pas possible) – il en faudrait 4, pour un budget de 7 000€. La salle d'étude est également trop grande pour être efficacement couverte par seulement 2 purificateurs. L'un d'eux peut être installé en salle des professeurs (qui ne dispose d'aucune ouverture sur l'extérieur), et l'autre, mobile, serait utilisé au cas par cas.

c) Le prochain CESC aura lieu un lundi soir à la rentrée.

d) Questions des élèves :

- « Serait-il possible de graisser les manettes du babyfoot et de racheter des balles ? » Le Principal répond qu'il s'agit de la compétence du FSE qui a déjà prévu de s'en occuper pendant les vacances scolaires.
- « Les élèves peuvent-ils décorer les casiers ? », Oui, à condition d'utiliser des décorations qui peuvent facilement s'enlever, ils peuvent décorer l'intérieur du casier.

LA SEANCE EST LEVEE A 19H43.

Signatures

Le secrétaire de séance | Clémentine THIERS, Professeur d'anglais

Le Chef d'établissement | Sylvain SOUCHON, Principal